

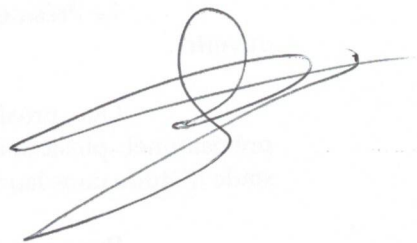
21 BE
Société par actions simplifiée
Au capital de 6.000 Euros
Siège social : 1 Grande Rue 58 800 HERY

SOCIETE EN FORMATION

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Le 10 mai 2026

PROCES-VERBAL

celui-ci a été
à l'ordre
le président
le 10/5/2026


L'an deux mil vingt six,
Le dix mai,

Les associés de la Société "21 BE", Société par actions simplifiée au capital de 6.000 euros, divisé en 60 parts de 100 euros, ayant son siège social à HERY (Nièvre) - 1 Grande rue, se sont réunis sur convocation verbale.

La séance est ouverte à 9 h sous la présidence de Eric, claude SAINT-DIZIER, nommé en cette qualité.

Le Président constate, que les associés présents ou représentés possèdent 60 actions sur les 60 actions composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1°) Ordre du jour

- Approbation des statuts et des dispositions, des souscriptions
- Constatation de la libération de la moitié du capital initial
- Nomination du président
- Mandats pour procéder aux formalités
- Questions diverses.
- Pouvoirs et mandats

2 2

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts,
- le prévisionnel,
- et le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance puis il déclare la discussion ouverte.

Que préalablement à la rédaction des statuts et de la constitution, il a été établi un prévisionnel, plusieurs contacts bancaires au sujet de financement et déterminé quelques projets au stade d'étude dans laquelle notre société à vocation à investir

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir lu l'ensemble des dispositions statutaires, constatent à l'unanimité leurs signatures.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuvent à l'unanimité le principe précédemment évoqué de libération de la moitié du capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Eric, claud SAINT-DIZIER en qualité de président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée mandate à l'unanimité Eric claud SAINT-DIZIER ou ses préposés pour réaliser les formalités liées à la constitution de notre société.

L'assemblée approuve le début d'activité au 1^{er} juillet 2026. La période entre la signature des statuts et la date de début d'activité étant consacré à la mise en place de la structure (ouverture de compte, souscription de prêt, dépenses d'investissements, achat de fournitures, etc)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

4 3

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités dont il sera requis.

La séance est levée à 9 h 20

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés, après lecture.

Two handwritten signatures in dark ink. The signature on the left is a long, sweeping stroke that curves upwards and then downwards, ending in a small loop. The signature on the right is a more compact, stylized mark with several overlapping loops and a long, sweeping tail that curves upwards.

